

Influenza aviaire chez les bovins laitiers : à quoi s'attendre

J. Marie-Eve Brochu Morin, D.M.V., M.Sc.
Direction de la santé et du bien-être des Animaux

Webinaire organisé en partenariat avec les PLQ
30 avril 2025



Plan de la présentation

- Introduction
- Prévention
- Préparation
- Suspicion
- Confirmation
- Rétablissement



Introduction - Nombre de cas d'Influenza aviaire en 2024/2025

(En date du 26 mars 2025)



	États-Unis (État)	Canada (Provinces)	Québec
Oiseaux sauvages	3073 (50)	240 (9)	28
Élevages de volailles	607 (49)	115 (8)	7
Élevages de bovins laitiers	990 (17)	0	0
Chats domestiques	109 (19)	1 (1)	0
Mammifères sauvages	231 (31)	23 (5)	0
Humain	70 (12)	1 (1)	0



Introduction - Enjeux

Interface

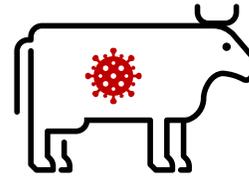
animal – homme - environnement



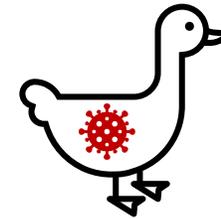
- Santé animale
- Économique
- Santé publique
- Sécurité alimentaire
- Écologique

Risques d'introduction au Canada

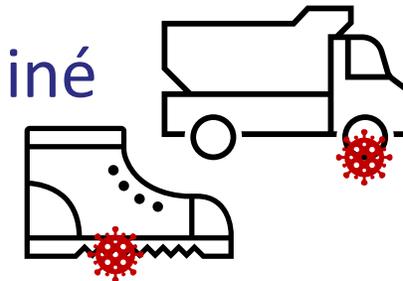
❖ Introduction d'un animal infecté



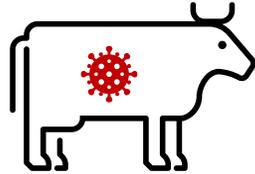
❖ Contamination par un oiseau sauvage infecté



❖ Contamination indirecte par un vecteur contaminé



Prévenir l'introduction



Reporter l'achat d'animaux des États-Unis et la participation à des expositions où ces animaux sont présents

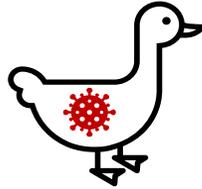


Isoler l'animal pour 14 jours ou suspendre les sorties d'animaux et faire les tests de dépistage IAHP (animal et élevage)



Réviser les procédures normalisées concernant l'arrivée ou le retour d'animaux et inclure le dépistage de l'IAHP

Prévenir l'introduction



Empêcher les animaux sauvages d'entrer à l'intérieur des bâtiments, silos et aires de consommation des animaux



Éloigner les oiseaux sauvages du site



Si un puit d'eau de surface est utilisé, vérifier que le système de traitement est fonctionnel

Prévention

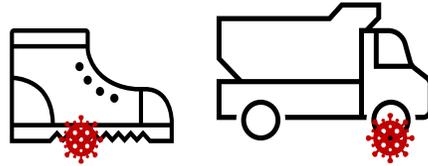
Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

Prévenir l'introduction



Porter des vêtements et des bottes propres ou dédiés lors de l'entrée dans un bâtiment



Faire une évaluation de risque des mesures de biosécurité courantes



Réviser la procédure normalisée concernant l'entrée des personnes et de l'équipement

Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

S'informer !



Connaître les signes cliniques à surveiller



Connaître les personnes à contacter



Connaître les mesures à appliquer

➤ **Une bonne préparation permet une action rapide !**



Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

Programme d'aide financière



- ❖ En élaboration
- ❖ Soutien aux producteurs laitiers
- ❖ Vise à favoriser la mise en place de mesures de prévention et de contrôle de l'IAHP lors de suspicion et de confirmation
- ❖ Administré par la Financière agricole du Québec et les PLQ

❖ **Contactez les PLQ pour être accompagné!**



Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

Surveiller les signes cliniques :

UNE DIMINUTION DE
LA PRODUCTION DE LAIT



UNE CONSISTANCE DU LAIT SIMILAIRE
À CELLE DU COLOSTRUM

*Surtout s'ils surviennent
chez plus d'une vache en
lactation en moins de
deux semaines.*



UNE DIMINUTION
DE L'APPÉTIT ET DE
LA RUMINATION

DES SYMPTÔMES RESPIRATOIRES



DE L'ABATTEMENT ET DE LA FIÈVRE



Être attentif aux signaux d'alarme :

- ❖ Introduction récente d'animaux provenant d'une région touchée
- ❖ Contact direct ou indirect avec un élevage infecté
- ❖ Présence d'oiseaux ou d'autres animaux (ex.: chats) morts ou malades près de votre élevage ou en contact avec vos bovins

Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

Signaler sans délai:



Canadian Food
Inspection Agency

Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canada

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



Une détection précoce permet de limiter les impacts

Interventions:



- ❖ Collecte de données:
 - Anamnèse, signes cliniques, facteurs de risque

- ❖ Prélèvements et envoi d'échantillons:
 - Lait de réservoir, lait individuel ou écouvillon nasal selon le cas

- ❖ Évaluation du risque

- ❖ Analyse des échantillons au LSA

Prévention

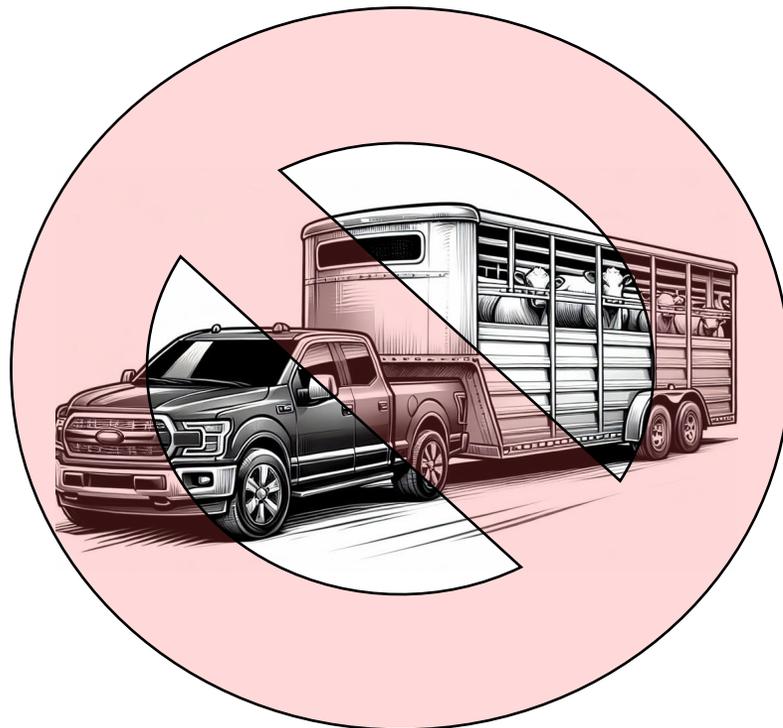
Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

Mesures en attendant les résultats d'analyse :



❖ Arrêt des sorties d'animaux



❖ Arrêt de l'utilisation du lait cru



D'autres mesures pourraient s'ajouter en fonction de l'évaluation du risque

Prévention

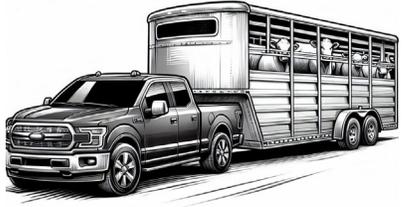
Préparation

Suspicion

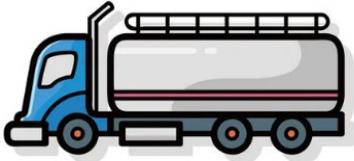
Confirmation

Rétablissement

Autres cas de figure :



- ❖ Élevage en lien épidémiologique avec un élevage infecté



- ❖ Élevage impliqué dans un circuit de collecte de lait positif à l'IAHP

Mesures additionnelles :

- ❖ Quarantaine: limiter toutes les entrées et sorties
- ❖ Envoi du lait de réservoir vers un circuit strict de pasteurisation
- ❖ Équipements de protection individuelle (EPI)

Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

Rôles et responsabilités des intervenants



- ✓ S'autodéclarer aux PLQ et aviser les visiteurs
- ✓ Mettre en œuvre les mesures requises
- ✓ Fournir les EPI aux employés
- ✓ Fournir les informations requises pour l'enquête épidémiologique et les activités de retraçage



- ✓ Accompagner et conseiller le producteur pour l'application des mesures requises et le soin aux animaux
- ✓ Fournir les médicaments et le matériel pour le soin aux animaux
- ✓ Faire le lien entre le MAPAQ et le producteur



Les
Producteurs
de lait
du Québec

- ✓ Assister le producteur afin qu'il puisse mettre en œuvre les mesures requises
- ✓ Faciliter l'accès aux équipements de protection individuelle pour les producteurs
- ✓ Assurer l'envoi de la citerne vers un circuit de pasteurisation
- ✓ Collaborer avec le MAPAQ pour améliorer l'efficacité des activités de retraçage
- ✓ Accompagner les producteurs admissibles à l'aide financière
- ✓ Au besoin, diriger le producteur vers les ressources de

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



- ✓ Communiquer les mesures requises au producteur via le praticien
- ✓ Effectuer l'enquête épidémiologique et les activités de retraçage
- ✓ Assister le praticien

Québec

Santé Québec

- ✓ Accompagner le producteur et les intervenants impliqués pour la protection des personnes

Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

Enquête épidémiologique

Objectif

- Identifier la source d'introduction et les autres élevages potentiellement contaminés



Collecte d'informations variées, exhaustives et précises

- Entrées et sorties d'animaux, de personnes et d'équipements
- Pratiques d'élevage (régie et biosécurité)
- Partage d'employé et d'équipement
- Espèces sur le site
- Fournisseurs de service
- Etc.

- ✓ **Déclarations SimpliTrace**
- ✓ Registres (livraisons d'aliments, visiteurs)
- ✓ Plan de biosécurité et procédures
- ✓ Plan du site

Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

Mesures de contrôle et de bioconfinement

Objectifs

- Prévenir la transmission de l'IAHP à d'autres élevages
- Contrôler la maladie au sein de l'élevage infecté
- Assurer la salubrité alimentaire
- Protéger la santé des personnes exposées



- ❖ Certaines mesures sont obligatoires, d'autres sont recommandées



Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement



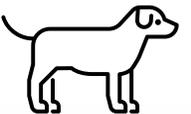
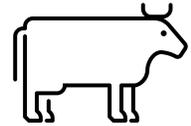
Quarantaine du site d'élevage

- Aucune sortie d'animal, produit, sous-produit, aliment ou litière à l'exception du lait commercialisable et des déplacements autorisés par le MAPAQ
- Aucune sortie de bien (véhicule, équipement, survêtement de travail, bottes, matériel, emballage, etc.) à moins d'être nettoyé et désinfecté ou géré selon une méthode autorisée par le MAPAQ
- Aucun visiteur à l'exception des fournisseurs de services essentiels appliquant les mesures prévues



Gestion du site d'élevage

- Rehausser l'hygiène de traite
- Observer fréquemment les animaux
- Isoler rapidement les animaux malades et rehausser les mesures de biosécurité (emplacement, ordre de soins, matériel dédié)
- Changer de survêtement et de chaussures après avoir soigné les animaux malades ou isolés et avant la sortie de la ferme
- Se nettoyer les mains avant de passer à d'autres activités
- Interdire l'accès aux animaux de compagnie



Prévention

Préparation

Suspicion

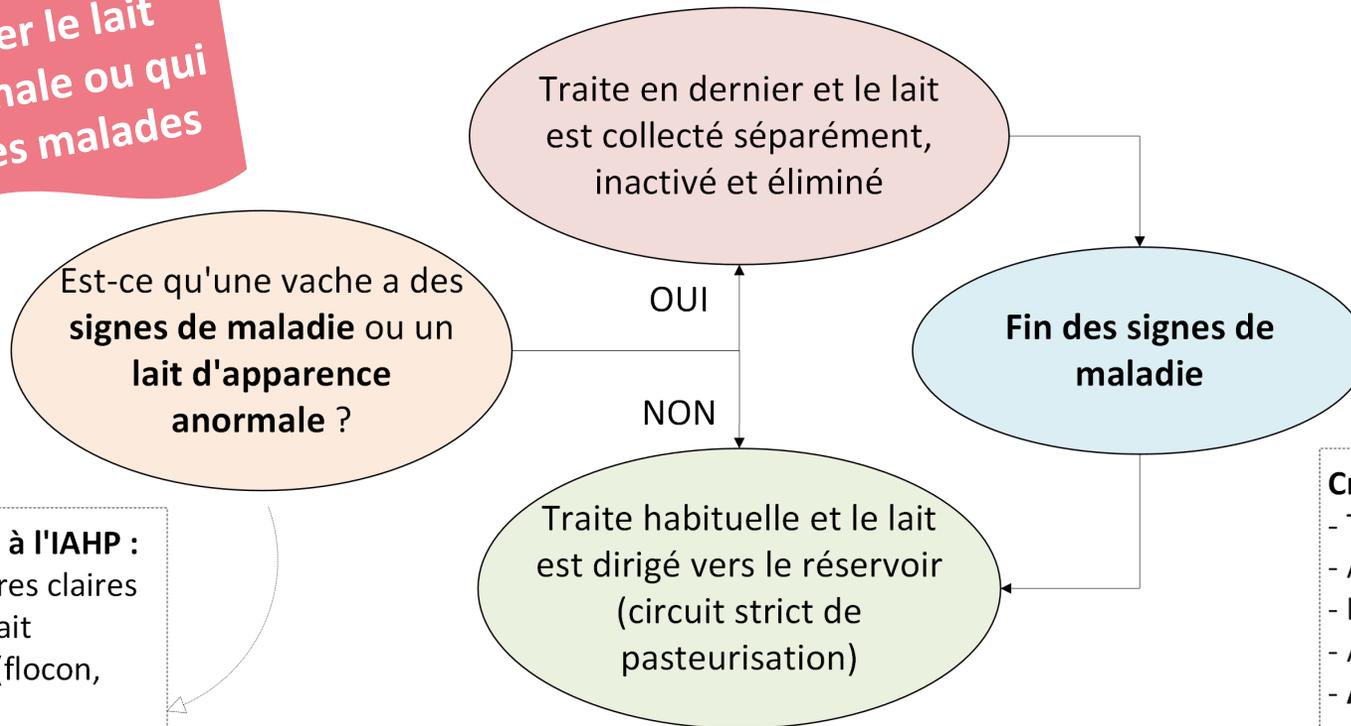
Confirmation

Rétablissement



Gestion du lait : envoi dans le réservoir ou rejeté

Obligation de jeter le lait d'apparence anormale ou qui provient de vaches malades



Est-ce qu'une vache a des **signes de maladie** ou un **lait d'apparence anormale** ?

OUI

NON

Traite en dernier et le lait est collecté séparément, inactivé et éliminé

Traite habituelle et le lait est dirigé vers le réservoir (circuit strict de pasteurisation)

Fin des signes de maladie

Critères :

- Température normale (entre **38 et 39°C**)
- Amélioration de l'**appétit** et de la rumination
- **Lait d'apparence normale**
- Amélioration de la **production de lait**
- **Absence ou peu de sécrétions oculaires et nasales**

➤ **Si l'animal a été traité, la période de retrait dans le lait doit aussi être terminée!**



Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement



Gestion du lait rejeté (options)

- Inactivation thermique et élimination dans la fosse à lisier
 - 72°C pour 30 secondes ou 63°C pour 30 minutes
- Solidification et enfouissement
- Injection sous la surface en combinaison avec du lisier
- Acheminement du lait pour inactivation hors site (biodigesteur, station de traitement des eaux usées)
- Autre méthode (préalablement approuvée par le MAPAQ)
- ❖ **L'élimination dans la fosse à lisier sans inactivation préalable est une option de dernier recours avec des contraintes importantes**



Les
Producteurs
de lait
du Québec

Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement



Gestion des animaux morts

- Enfouissement à la ferme
- Récupération et équarrissage (contraintes additionnelles)
- Incinération (établissement autorisé)
- ❖ L'élimination vers un lieu d'enfouissement technique est possible si seule option
 - Nécessite une autorisation spécifique du MAPAQ



Les
Producteurs
de lait
du Québec

Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

Nettoyage et désinfection

- Respecter les principes de base
- Équipement de traite et salle de traite
 - Conformément aux normes de l'industrie
- Élaborer un plan adapté à l'élevage
 - ❖ Surfaces et équipements
 - ❖ Fréquence selon l'usage
 - ❖ Désinfectant et directives d'utilisation (dilution, temps de contact, conservation)

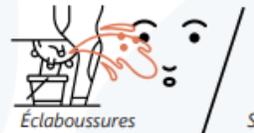




Gestion du risque zoonotique

⚙ La transmission du **virus de l'influenza aviaire** aux humains se fait par :

- contact direct



Éclaboussures



Se toucher le visage
après avoir touché du lait

- contact indirect



Objets contaminés

- l'air



Respirer des gouttelettes
et / ou des aérosols

**En cas de signes compatibles
avec la grippe aviaire:**

**Contactez Info-Santé (811) et
mentionner vos contacts
avec des animaux suspects
ou infectés ou leur lait cru**

1

Symptômes possibles chez l'humain

- Rougeurs à l'œil (conjonctivite)
- Nez congestionné ou qui coule
- Mal de gorge
- Fièvre
- Toux
- Douleurs musculaires

Complications possibles : pneumonie, insuffisance respiratoire ou décès

2

Mesures de protection

Respecter les mesures de biosécurité rehaussées

- ✗ Ne pas se toucher les yeux, le nez et la bouche
- ✗ Ne pas boire du lait cru
- ✓ Faire l'hygiène des mains régulièrement avec de l'eau et du savon (sinon avec une solution hydroalcoolique d'au moins 60 % d'alcool)
- ✗ Limiter l'accès à l'étable et en interdire l'accès aux enfants. Limiter les activités aux tâches essentielles et le temps passé dans l'étable
- ↔ Lorsque possible, rester à distance des vaches, du lait cru et des éclaboussures
- ✓ Nettoyer et désinfecter les surfaces régulièrement en utilisant un produit recommandé par l'équipe québécoise de contrôle de maladies avicoles (voir : www.eqcma.ca/maladies-avicoles/desinfectants)
- ✓ Modifier les tâches afin de réduire le risque d'éclaboussures (ex. : prise d'échantillon de lait) ou de remettre le virus en suspension dans l'air (ex. : nettoyage avec jet d'eau)

Prévention

Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

Protection des travailleurs



Réseau de santé publique
en santé au travail

Institut national
de santé publique

Québec

NIVEAU D'EXPOSITION	RISQUE MOYEN	RISQUE ÉLEVÉ	
CONTEXTE	EXPOSITION AUX BOVINS MAIS SANS RISQUE D'EXPOSITION AU LAIT CRU  	SANS EXPOSITION AUX BOVINS MAIS RISQUE D'EXPOSITION AU LAIT CRU OU AUX PRODUITS DE LAIT CRU  	EXPOSITION AUX BOVINS ET RISQUE D'EXPOSITION AU LAIT CRU  
TÂCHES ASSOCIÉES	<p>Toutes tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> En présence de bovins sans signe clinique et en absence de lait cru 	<p>Tâches avec risque de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact avec du lait cru, mais sans risque de mise en suspension de fines particules de lait cru dans l'air (ex. : éclaboussures dans les yeux, toucher du lait cru ou du fromage de lait cru puis se toucher les yeux) Mise en suspension de fines particules de lait cru dans l'air (ex. : nettoyage avec jet d'eau des surfaces contaminées) 	<p>Toutes tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> En présence de bovin(s) avec signe(s) clinique(s) Avec risque d'exposition à du lait cru d'un bovin avec ou sans signe clinique
EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE RECOMMANDÉ	   	   	   
	<p>* Si risque d'éclaboussures : Favoriser la visière plutôt que des lunettes étanches</p>	<p>* Si risque d'éclaboussures de lait cru : Favoriser la visière plutôt que des lunettes étanches, et ajouter un tablier imperméable</p> <p>‡ Si risque de mise en suspension de fines particules de lait cru dans l'air : L'ajout du masque de type N95 est recommandé</p>	<p>* Si risque d'éclaboussures de lait cru : Favoriser la visière plutôt que des lunettes étanches, et ajouter un tablier imperméable</p>

Personnes en contact avec les animaux ou le lait de ferme positive:

Prêtes à utiliser l'équipement de protection individuelle, dont le masque N95

- barbe rasée
- programme de protection respiratoire avec tests d'ajustement

Prévention

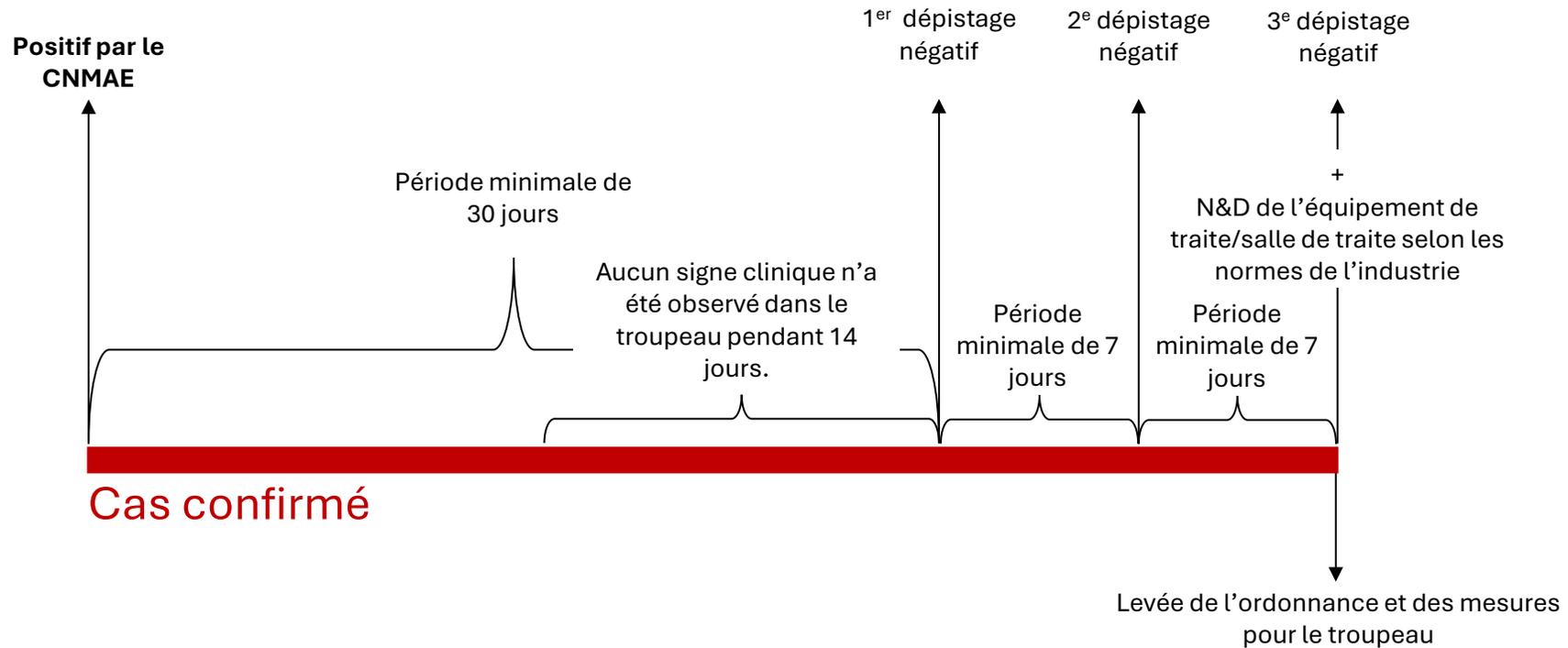
Préparation

Suspicion

Confirmation

Rétablissement

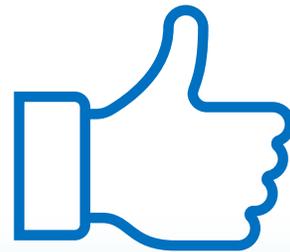
Retour au statut indemne



Retour au statut indemne

Statut indemne confirmé

- **Levée de l'ensemble des mesures de contrôle incluant la quarantaine et l'envoi en pasteurisation sauf:**
 - Maintien de l'interdiction de déplacer le contenu de la fosse à lisier jusqu'à la fin du délai d'attente si applicable
 - Restriction sur l'exportation par l'ACIA (minimum de 60 jours d'absence de maladies transmissibles)





Messages à retenir

- Le succès de la stratégie de lutte repose en grande partie sur les producteurs et les médecins vétérinaires
- Les producteurs et les médecins vétérinaires seront accompagnés par les PLQ et le MAPAQ tout au long de l'évènement





Pour plus d'informations

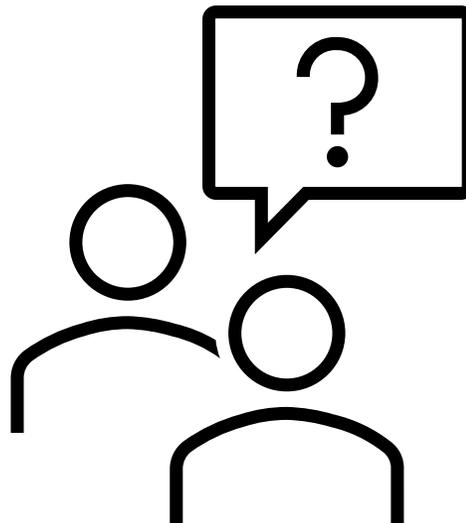
[Grippe aviaire chez les bovins laitiers \(MAPAQ\)](#)

[Influenza aviaire H5N1 – recommandations pour la protection des travailleurs du secteur bovin laitier \(INSPQ\)](#)

[L'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\) chez le bétail \(ACIA\)](#)

[Extranet des producteurs \(PLQ\)](#)

Questions?



J Marie-Eve Brochu Morin, D.M.V., M.Sc. | Responsable du réseau bovin

Direction de la santé et du bien-être des animaux

Sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 11e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100 poste 3123

Marie-eve.morin@mapaq.gouv.qc.ca